



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

Examen professionnel d'accès au grade
d'assistant principal de service social des
administrations de l'Etat

Session 2025

Rédacteur

Hélène DEPLAGNE, administratrice de l'État du premier grade, présidente de jury

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/assistante-principale-service-social-administrations-letat-apssae-examen-professionnel>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	4
II. L'EPREUVE ORALE.....	5
A. OBSERVATIONS SUR LES ATTENDUS DE L'ORAL	5
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	6

Rapport général du président du jury

Madame Hélène DEPLAGNE, administratrice de l'État

*Examen professionnel d'accès au grade d'assistant principal de service social
des administrations de l'État*

Session 2025

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Cet examen professionnel est ouvert aux assistants de service social des administrations de l'État, au 1er janvier 2025, ayant justifié au 31 décembre de l'année du concours d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau. Il faut également justifier au 31 décembre de l'année du concours d'un an d'ancienneté dans le 3ème échelon du premier grade.

A. Textes réglementaires

La session 2025 s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'État à caractère socio-éducatif ;
- décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État ;
- arrêté du 1er septembre 2021 fixant les modalités d'organisation et l'épreuve de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'État ;
- arrêté du 19 août 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'État et fixant le nombre de postes offerts à cet examen.

B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités *supra* :

- les inscriptions se sont déroulées du 29/09/2025 au 31/10/2025 ;
- l'épreuve orale d'admission s'est déroulée le 1^{er} décembre 2025 ;
- l'admission résulte du classement des candidats admis à l'issue de l'épreuve orale notée sur 20, d'une durée de 30 minutes. Les résultats ont été publiés le 05/12/2025.

II. L'ÉPREUVE ORALE

Il s'agit d'un concours avec une épreuve unique d'admission. L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury visant à évaluer les aptitudes du (ou de la) candidat(e), les connaissances en matière de politiques sociales mise en œuvre dans le cadre de la fonction publique, les acquis de l'expérience professionnelle et les motivations, les capacités méthodologiques d'intervention du (ou de la) candidat(e) en service social au plan individuel et collectif.

Cette épreuve d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes d'exposé du (ou de la) candidat(e) sur son expérience professionnelle, s'appuie sur un dossier (non noté) de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Le jury, composé d'un groupe d'examineurs de trois personnes, a veillé au respect des conditions réglementaires régissant l'épreuve. Les membres du jury ont tenu à mettre les candidats à l'aise et les ont accueillis avec bienveillance. Les règles et la durée de l'épreuve leur ont été systématiquement rappelées avant le début de l'entretien.

Sur les 10 candidats inscrits, 7 se sont présentés à l'oral. Les épreuves orales se sont déroulées sur une journée, à la grande arche de La Défense.

Trois possibilités de promotion de grade étaient ouvertes en liste principale. Le jury a constaté une hétérogénéité dans la qualité de la prestation orale des candidats, dont certains s'étaient très sérieusement préparés à l'exercice. Le niveau hétérogène de la prestation des candidats a permis de gratifier les trois prestations qui se sont démarquées. Le dernier admis a obtenu une note de 16/20.

A. Observations sur les attendus de l'oral

L'oral est un moment de rencontre entre le (ou la) candidat(e) et le jury qui découvre un (ou une) candidat(e) à une étape importante de sa carrière. Le jury cherche à identifier et mettre en valeur les candidats faisant preuve d'une capacité de prise de hauteur par rapport à leur parcours de carrière et aux fonctions d'assistant(e) de service social du travail.

L'épreuve d'admission s'appuie sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dossier n'est pas noté mais la qualité de sa rédaction permet de renseigner le jury sur le regard porté par le ou la candidat(e) sur son parcours, ses compétences acquises et sa pratique professionnelle. Son contenu sert également d'appui aux questions lors de l'entretien. Les productions écrites de qualité sont ainsi structurées, synthétiques, aérées tout en mettant en perspective les compétences acquises avec l'exercice des fonctions d'assistant(e) de service social du travail. Elles respectent le format imposé (2 pages). Dans le dossier, les formations mentionnées doivent permettre de mettre en lumière l'apport des formations suivies dans la pratique professionnelle.

L'épreuve orale débute par un exposé de 10 minutes au maximum porté par le (ou la) candidat(e) qui s'exprime sans interruption, sauf par la Présidente du jury en cas de dépassement de la durée

prévue, ce qui ne s'est pas produit cette année. L'exposé doit permettre de montrer les capacités des candidats, leurs aptitudes, qualités et motivations professionnelles, en particulier la motivation à accéder au grade supérieur. La présentation doit permettre de situer le ou la candidate dans la construction de son parcours professionnel, en illustrant le propos par des réalisations ou des actions menées.

Une prise de recul et un regard critique sur leur expérience sont indispensables, permettant de mettre en exergue les acquis ainsi que d'asseoir de nouvelles compétences. Le jury a noté pour une grande partie des candidats un stress important inhérent à l'exercice oral.

L'entretien qui suit l'exposé permet au jury de continuer à faire connaissance avec le (ou la) candidat(e) en s'appuyant sur sa présentation et sur les éléments du dossier RAEP. L'échange permet un élargissement notamment sur son environnement professionnel et sur sa motivation à accéder au grade supérieur. Les questions peuvent porter sur des mises en situation ou l'approfondissement d'actions menées.

Les compétences plus particulièrement recherchées lors de cet échange sont les suivantes :

- savoir-être professionnel, compétences techniques et métiers ;
- la capacité et l'intérêt à travailler en équipe pluridisciplinaire et à interagir avec des partenaires divers ;
- une bonne connaissance de l'environnement professionnel, des politiques sociales et institutionnelles.

Il est attendu des candidats une bonne compréhension et une solide argumentation autour des axes des missions du service social du travail, avec une pertinence des choix d'illustration. La question du secret professionnel constitue une dimension essentielle de l'exercice de la profession. Il est souhaité des candidats qu'ils puissent démontrer qu'ils appréhendent bien cette notion, ses limites et toute la complexité qui lui est attachée.

Les meilleurs candidats se sont démarqués par une posture d'assistant(e) de service social du travail, à travers une présentation claire, structurée et étayée. Ils ont su illustrer des apports théoriques en lien avec leurs missions. Ils ont pu mettre en avant les enjeux d'accompagnement des agents, des collectifs et des managers. L'offre de service en particulier lors de réorganisations ou d'appui aux managers est bien mise en exergue. Les meilleurs candidats ont également su valoriser des outils, des supports, des retours d'expérience venant enrichir la vie de leur réseau.

Les échanges ont été enrichissants, portant sur l'expérience des candidats ainsi que sur leur pratique professionnelle. La transposition des compétences acquises sur d'autres postes, y compris dans d'autres environnements professionnels, est à valoriser. Elle permet aux candidats de mettre en lumière différentes postures adoptées au cours de leur parcours professionnel. Quelques candidats ont pu rencontrer des difficultés de gestion du temps et de synthèse en particulier dans la phase d'échange. Par ailleurs, certains n'ont pas su démontrer la compréhension de la spécificité de l'intervention d'un(e) assistant(e) de service social dans le champ du travail.

B. Conseils aux candidats

Comme évoqué précédemment, le dossier RAEP est destiné à éclairer le jury sur le parcours du (ou de la) candidat(e) et sa motivation à accéder au grade d'assistant principal de service social.

Un temps suffisant doit être consacré à sa préparation. En effet, ce moment de réflexion est important dans la maturation de l'épreuve et pour nourrir le déroulement de l'entretien. Un bon dossier permet au jury d'apprécier les capacités et les compétences développées par le (ou la) candidat(e).

La qualité de la rédaction est appréciée, et en particulier un contenu clair et sans fautes d'orthographe. Les candidats ne doivent pas hésiter à faire relire leur dossier RAEP par un tiers. Une vigilance est à porter sur le respect du format (deux pages) pour la description des acquis de l'expérience professionnelle.

Le dossier écrit donne une première image du (ou de la) candidat(e) au jury et l'échange oral doit venir confirmer la qualité de la rédaction du dossier.

Une bonne préparation de l'exposé est indispensable pour maîtriser l'exercice oral sur le fond comme sur la forme. Les objectifs attendus sont les suivants :

- respecter le temps imparti : l'interruption d'un exposé trop long peut être déstabilisante, un exposé trop court peut être perçu comme insuffisamment développé ;
- structurer son exposé grâce à un plan équilibré, énoncé clairement afin de faciliter l'écoute du jury, comportant un développement autour de 2 ou 3 thématiques illustrées par des exemples concrets qui permettent au (à la) candidat(e) d'incarner son propos ;
- mettre en avant les acquis de l'expérience, l'expertise développée, les projets menés et l'analyse qu'en fait le (ou la) candidat(e) ;
- aborder dès l'exposé la motivation à accéder au grade supérieur.

Une présentation orale réussie est étayée d'exemples, argumentée et se détache de l'écrit pour éviter de réciter. Le fil conducteur du parcours professionnel doit être perçu par le jury. Il est pertinent de démontrer en quoi les compétences acquises sont transférables à leur activité actuelle, en les illustrant par des exemples concrets.

Au cours de l'entretien oral, il est important de bien écouter les questions posées et de ne pas hésiter à s'en faire préciser la portée avant d'y répondre si besoin. Le (ou la) candidat(e) peut prendre quelques secondes de réflexion avant de répondre à une question. Au-delà de la stricte réponse aux questions posées, le jury accorde un intérêt particulier aux analyses et à la prise de recul du (ou de la) candidat(e). Les candidats doivent adopter un positionnement assuré, entrant dans un dialogue constructif avec le jury.

Il est important pour le (ou la) candidat(e) de se démarquer en incarnant pleinement ses propos, en montrant un véritable engagement et en restant authentique dans les échanges. L'argumentaire peut s'enrichir d'une attitude persuasive, constructive et pertinente. Le jury cherche à identifier une bonne appropriation des compétences et l'assise du (ou de la) candidat(e) dans sa posture actuelle et future, au sein d'un service social du travail.